

Nous ne siégeons pas ! POURQUOI ?



Les points 2 et 3 mis à l'ordre du jour concernent le «**Projet de dispositif ministériel d'accompagnement des réorganisations**» et le «**Projet ministériel de mutualisation des fonctions support**». Ces projets avaient déjà fait l'objet d'une inscription au Comité technique ministériel (CTM) du 6 décembre 2013.



Déjà en décembre, **TOUTES LES FÉDÉRATIONS** avaient dénoncé la méthode utilisée qui consistait à faire cautionner par les syndicats des projets qui n'ont jamais fait l'objet de discussions préalables. Elles dénonçaient également l'objectif recherché : gains de productivité accrus, nombreuses suppressions d'emploi supplémentaires visant à répondre aux exigences des ministres de réaliser des économies budgétaires nouvelles et inégalées. Elles ont donc quitté la séance.

20 000 agents sont potentiellement concernés par ces projets



En janvier, deux groupes de travail (un sur chacun des thèmes) se sont tenus (9 et 17/01). Pourtant, nous n'avons pas obtenu les informations concrètes exigées le 6 décembre : nombre d'agents concernés et ce dans chaque direction, définition des périmètres des mesures et par fonction support, localisation des implantations concernées, communication du rapport de l'IGF (réalisé à la demande du CIMAP de janvier 2013). Ce rapport a été remis mais n'est toujours pas public, même si l'administration de Bercy utilise certaines données telle que le nombre d'*ETPT travaillant dans les fonctions support (18 000 ETPT (Equivalent Temps Plein Travaillé) environ 20 000 agents)*.



Ordre du jour du CTM du 31/01/2004

1. Approbation du procès-verbal du CTM du 8 octobre 2013 et du procès-verbal du CTM du 6 décembre 2013 (sous réserve).
2. Projet de dispositif ministériel d'accompagnement des réorganisations.
3. Projet ministériel de mutualisation des fonctions support : suites du GT du 17 janvier 2014.
4. Projet de décret modifiant le décret n° 2007-119 du 30 janvier 2007 modifié portant statut des agents de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et modifiant le décret n° 2010-1720 du 30 décembre 2010 portant statut particulier du corps des contrôleurs de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et fixant des modalités exceptionnelles de recrutement dans le corps des agents de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.
5. Projet de décret relatif à certains personnels de catégorie A relevant des ministres chargés de l'économie et du budget.
6. Questions diverses.

Lors des deux groupes de travail, Solidaires Finances a quitté les séances.

Avec le CTM programmé ce jour, l'administration persiste à vouloir faire entériner par les syndicats la méthode de travail (mise en place de 3 réunions) et le calendrier de mise en oeuvre rapide avec un projet finalisé avant la fin du premier semestre (CTM du 25 juin coïncidant avec la période dite «PLF» (projet de Loi de Finances)).

Ne nous y trompons pas ! Il est bien là l'objectif réel : supprimer encore et encore des effectifs à Bercy. Les administrations à réseaux ayant déjà été «raclées à l'os» sur leurs missions métier, il ne reste désormais que les services de gestion des agents pour réduire des emplois : RH (5200 ETPT concernés), Informatique (6800 ETPT concernés), fonction budgétaire et comptable, ainsi que les moyens des services : immobilier, achat (3200 ETPT), communication etc....).

Encore une fois, penser que tout le monde fait le même travail, et peut être «mutualisé» à tour de bras, c'est nier les organisations du travail, les statuts particuliers, les règles de gestion, les identités fortes de chaque direction ...





C'est inacceptable !

Le dialogue social ne doit pas se résumer pas à la multiplication de réunions en «apesanteur» et sans contenu utile à la discussion. Solidaires Finances se refuse de laisser accréditer l'idée qu'elle est en quoi que ce soit partie prenante et actrice de la mise en oeuvre de tels projets.

Par trois fois, notre organisation a exigé le même niveau d'informations que celui dont disposait l'administration. Par trois fois, l'administration a préféré rester sourde.

Les enjeux de ces projets sont et seront lourds de conséquences pour les agents concernés. Qu'il s'agisse des agents relevant du secrétariat général ou de ceux des directions générales qui travaillent sur ces missions. Des bouleversements sont à prévoir, (changements d'affectation, mutations.....) Sinon, pourquoi vouloir acter un **«dispositif d'accompagnement des réorganisations au niveau ministériel»** (qui n'est en fait que le rappel des règles de gestion existantes dans les directions) sinon pour «noyer» ou «masquer» les risques encourus.

Solidaires Finances refuse de donner son «onction» à toute méthode de travail qui ne respecte ni les agents, ni leurs élus qui siègent au nom de leurs fédérations syndicales représentatives. A fortiori autour de deux projets qui, au delà de la méthode et sur le fond cette fois, sont totalement critiquables.

C'est pourquoi Solidaires Finances ne participe pas au CTM du 31/01/2014

